

CCMSA 2023-15

Consultation SIPSI

« Recherche de déclaration préalable au détachement »

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Consultation SIPSI » dont la finalité est de contrôler la déclaration des employeurs étrangers qui détachent des salariés pour réaliser des prestations en France.

Le traitement a pour objectifs de :

- Elaborer une typologie des risques de fautes, abus et fraudes permettant de mieux cibler les dossiers à contrôler
- Suivre les signalements de suspicions de fautes, abus et fraudes afin de diligenter les contrôles, mener les investigations et, le cas échéant, d'engager des actions contentieuses
- Produire le rapport de synthèse prévu à l'article L. 114-9 du code de sécurité sociale
- Effectuer des requêtes et de produire des statistiques relatives à la fraude, à partir des données préalablement anonymisées.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Les données d'identification
- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier.

La mutualité sociale agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (base SIPSI de Direction Générale du Travail). Les informations ne sont pas conservées dans la base de votre caisse de Mutualité Sociale Agricole, à l'issue de leur consultation.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux agents du service Contrôle externe et Maitrise des risques en charge du service de(s) contrôle externe et lutte contre la fraude individuellement habilitée par le Directeur de la Caisse.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de votre Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](https://www.cnil.fr) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07